Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260916-DM_2026_004-DE

Guénin
~ Commune nature et dynamique ~

# Extrait du registre des DÉCISIONS DU MAIRE N° 2026.004

***Dans le cadre des délégations prévues par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026***

## Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la salle multifonctions

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

**VU** le Code de la commande publique en vigueur,

**VU** la délibération n°DEL12-05-2026-03 en date du 12 mai 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** que la commune a pour projet de réhabiliter le sol de la salle multifonctions, de rénover le dispositif d'éclairage et de créer des locaux de stockage supplémentaires,

**Considérant** qu'il est nécessaire de se faire accompagner par une équipe de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ce projet,

**VU** la proposition de la SARL LBL & Associés – 1 rue Roger Le Cunff – CS 80020 – 56301 PONTIVY pour un montant de rémunération provisoire de 24 870.00 € HT soit 29 844.00 € TTC,

**Le Maire DÉCIDE :**

- **DE SIGNER le contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL LBL & Associés pour un montant de rémunération provisoire de 24 870.00 € HT soit 29 844.00 € TTC, ainsi que ses éventuels avenants.**

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication électronique le : 16/09/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Fait à Guénin, le 16 septembre 2026
Le Maire,
Anthony ONNO

